



PROGRAMME DE FORMATION EN PRESENTIEL

TRACFIN ou la Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)

PUBLIC VISE	Tout responsable ou collaborateur professionnel de l'immobilier
PRE REQUIS	Aucun
OBJECTIFS	Connaître le fonctionnement et les obligations de TRACFIN dans l'immobilier Savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions. Justifier d'une formation à la LCB/FT.
DUREE	2 heures sur 1 jour
CONTENU	TRACFIN ou la Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) <ul style="list-style-type: none">• Définition et textes en vigueur• Champ d'application dans l'immobilier• Obligations du professionnel de l'immobilier :<ul style="list-style-type: none">- Son correspondant TRACFIN- Son organisation interne : sa formation professionnelle, les informations à conserver, les procédures internes nécessaires- Son devoir de vigilance- Les déclarations de soupçons• Les outils à disposition• Les types de contrôles• Les sanctions possibles• Exemples de cas tirés de la jurisprudence• QUIZ d'EVALUATION DES ACQUIS• QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION A CHAUD
MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES	Présentation orale ouverte aux questions des stagiaires. Projection d'un diaporama pour visualiser les apports théoriques et suivre le fil conducteur. Alternance d'apports théoriques et de phases de mise en pratique (études de cas pratiques / simulations). Remise d'un support numérique à l'issue de la formation, synthétisant les apports théoriques de la formation.
INTERVENANT(E)S	Isabelle DALMON , juriste formatrice, consultante et médiatrice. Titulaire d'un DEA de droit des affaires, d'un master 2 en droit immobilier et du DU de médiation délivrés par l'UT1 Capitole. 25 ans d'expérience dans la formation juridique professionnelle continue ou initiale. Pratique du droit immobilier au travers d'expériences de transactions, locations, gestion locative, syndic bénévole de copropriété, crédits bancaires. Pratique du droit commercial dans les secteurs professionnels judiciaire et bancaire. Immatriculée au RSEIRL de TOULOUSE sous le n° 877 971 762 et enregistrée en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE sous le n°76310996131.
MODALITES D'EVALUATION	Fiche de présence à évaluer par demi-journées de formation. Feedbacks du formateur et du groupe lors des phases de mise en pratique. Quiz permettant de valider les principaux apports théoriques à l'issue de la formation. Questionnaire de satisfaction en fin de formation sur le déroulement de l'action et les acquis de la formation.
SANCTION	Remise d'une attestation individuelle de fin de formation à l'issue de l'action.

.../...



ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation : présentielle et intra entreprise

Dates, lieu et horaires : selon convention

Tarif : selon devis et/ou tarif en vigueur sur le site <https://omyo.fr>

Nombre de personnes minimum et maximum : 5 à 10 participants maximum

Modalité et délai d'accès : L'accès en formation est conditionné par le versement d'un acompte par l'entreprise avant le démarrage de la formation.

Accès aux personnes porteuses de handicaps (nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la session) :

- Accessibilité de la salle de formation aux personnes à mobilité réduite, organisée dans l'entreprise, selon le besoin
- Aménagements possibles en fonction du type de handicap

CONTACTS STAGIAIRES

OMYO – B36 – 41 rue de Cugnaux – 31300 Toulouse

Sophie Gautier – sophie.gautier@omyo.fr - 06 63 08 09 40